

# 5 ans de lutte, 70 hectares de terres agricoles préservées... Encore un effort !

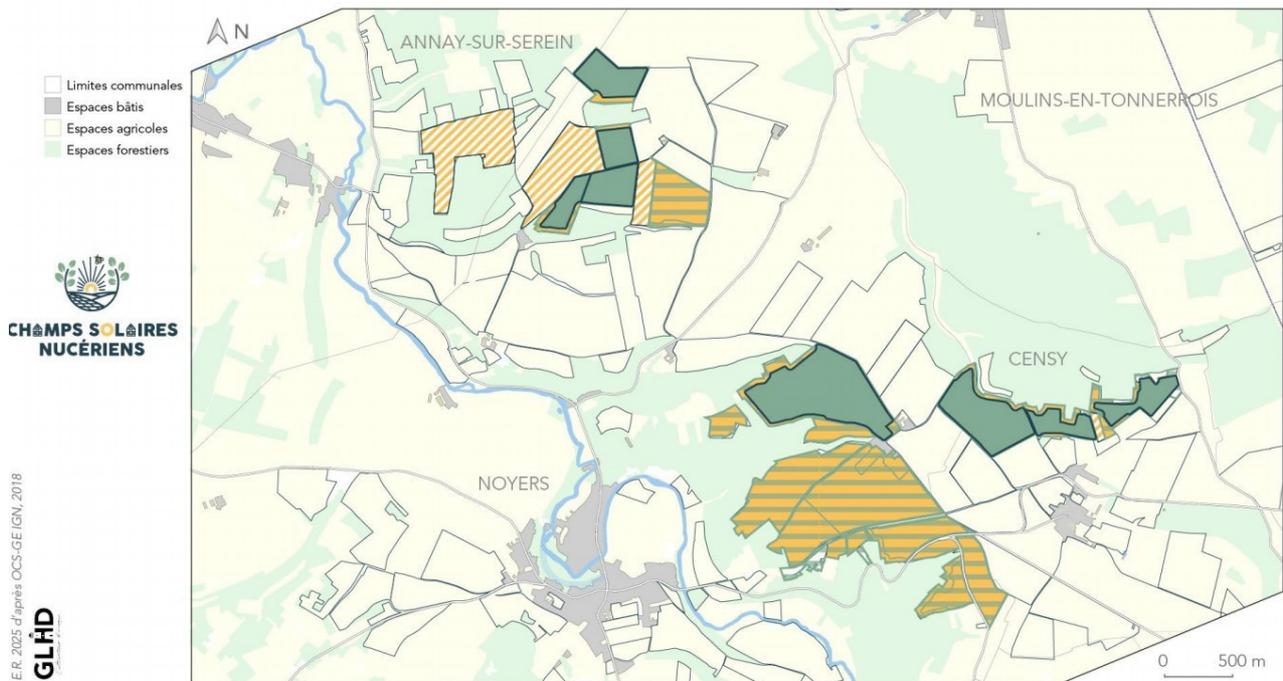
Le nouveau projet photovoltaïque dit des «Champs Solaires Nucériens», soumis à enquête publique du 10 juin au 10 juillet 2025, comporte des avancées conformes à une partie, une partie seulement, des demandes de Vivre à Noyers – Val du Serein depuis l'origine.

Il reste un projet funeste pour Noyers et le Val du Serein, déjà criblé d'éoliennes et bientôt mité d'une multitude de parcs photovoltaïques.

Nos paysages pittoresques, nos sites remarquables, notre patrimoine historique et culturel, méritent mieux que l'industrialisation anarchique en cours.

Supplantant l'intérêt général, les intérêts privés qui avancent masqués derrière ces projets ne sauraient tenir lieu de principe directeur au développement harmonieux de notre territoire.

Il s'agit là d'une menace vitale pour Noyers, le Val du Serein et pour notre avenir commun. Participez activement à l'enquête publique et rejoignez-nous !



Carte 6 : Evolution de l'emprise de la zone d'étude iusau à la zone d'implantation du projet finale..

## Quelques avancées

D'abord la surface du projet GLHD pour Noyers et Censy (en vert sur la carte de la page 1) est ramenée à 113 ha en lieu et place des 181 ha de la première demande de permis de construire.

Ce faisant, le Site Patrimonial Remarquable de Noyers échappe partiellement à l'énorme verrue de silice grillagée qui aurait pu couronner ses côteaux. La question de la non-visibilité de l'usine photovoltaïque depuis l'ensemble du bourg de Noyers, seule réserve du Conseil Municipal à son avis favorable en date du 7 janvier 2021, n'est pourtant pas totalement réglée. Pour qu'elle le soit il faut que disparaisse du projet un îlot de 35 ha, le plus important, en haut de Fontaine Froide, entre La Borde et le château de Noyers. Encore un effort !

Du côté du Val des Oeillots, en lisière d'Annay, le projet là aussi voit ses dimensions réduites. La parcelle ZN7, propriété communale, que le Conseil Municipal s'était précipitamment engagé à louer à l'industriel GLHD (délibération du 23 mai 2022), a été prudemment retirée du projet. (Lettre d'information VAN-VDS du 6 juillet 2022.)

Il semble enfin que cette fois GLHD et ses partenaires aient au moins partiellement mis leur projet en conformité avec la charte de la Chambre d'Agriculture de l'Yonne qu'Arnaud Delestre son président rappelait avec insistance dans notre lettre d'information du 6 juillet 2022 : pas plus de 10 ha de panneaux par exploitant, et pas plus de 50 ha en continuité. En revanche, la priorité donnée aux surfaces non exploitées ou délaissées pour le photovoltaïque, prévue aussi bien par la charte que dans la loi, est toujours largement ignorée même si on a vu poindre ici ou là quelques panneaux sur les toits des hangars.

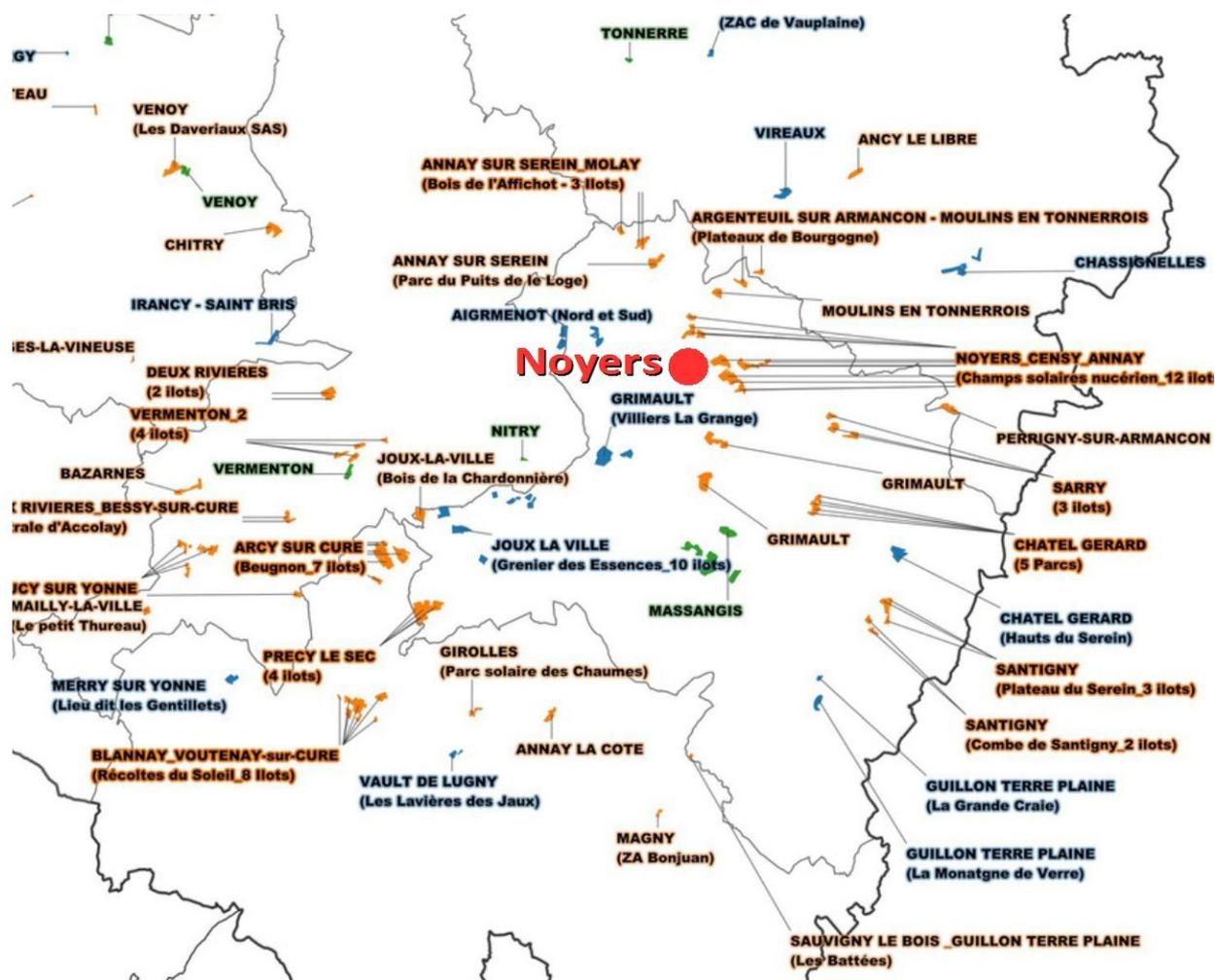
**L'essentiel du projet reste de coloniser des terres agricoles pour la production industrielle d'électricité Le reste n'est que prétexte, habillage, alibi.**

Deux nouveautés du projet corrigé soumis à enquête publique sont à cet égard tout à fait édifiantes :

- La quasi-généralisation de l'élevage ovin sur les terres couvertes de panneaux. Le mouton a bon dos... et quatre pattes, ce qui lui permettra de migrer si, comme c'est probable selon l'INRAE, la production de biomasse sous des panneaux qui couvriront 38% des surfaces, un taux près de deux fois supérieur à ses recommandations, s'avérerait insuffisante pour assurer un fourrage pérenne.

- Des échanges de parcelles entre les agriculteurs concernés. L'intention était sûrement de faire en sorte que les protagonistes dont les parcelles étaient finalement écartées ne soient pas lésés et restent surtout investis dans le projet pour que soit respectée la règle syndicale des 10ha par exploitant. Mais ces échanges de parcelles comme la cote soudaine du mouton dans nos contrées, montrent s'il en était besoin que ces «champs solaires» relèvent bien plus de la recherche d'une nouvelle rente photovoltaïque (à partager donc) que du projet de renouveau agricole auquel on essaie toujours de nous faire croire.

Malgré ces réductions, ce projet ne doit pas se faire, tant en raison de son gigantisme qu'en raison du développement déjà considérable des éoliennes et des parcs photovoltaïques qui s'approprient à couvrir des milliers d'hectares autour de Noyers !



Les parcs industriels photovoltaïques dans le sud-est de l'Yonne  
 Source: Préfecture de l'Yonne

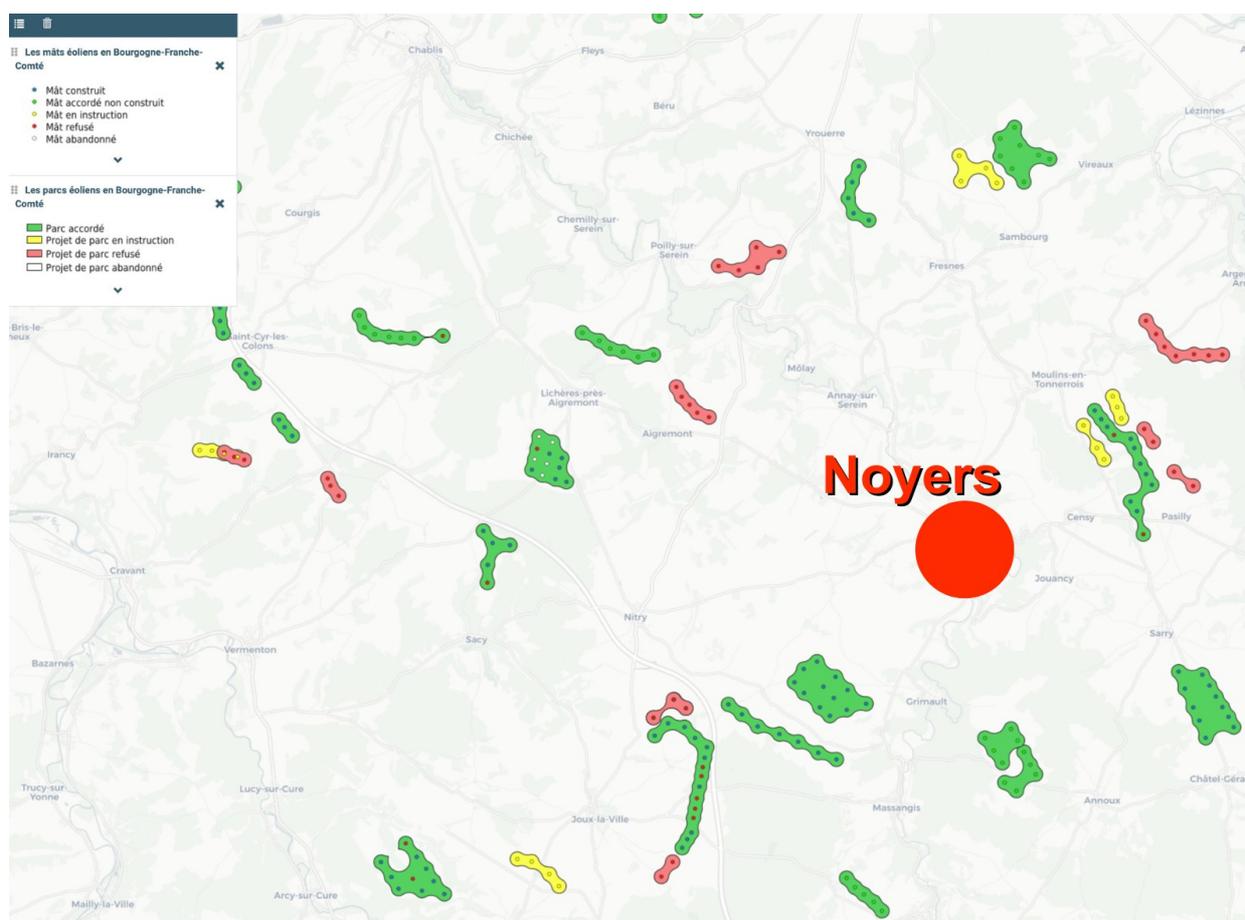
## Le Val du Serein toujours plus menacé

Le constat reste accablant :

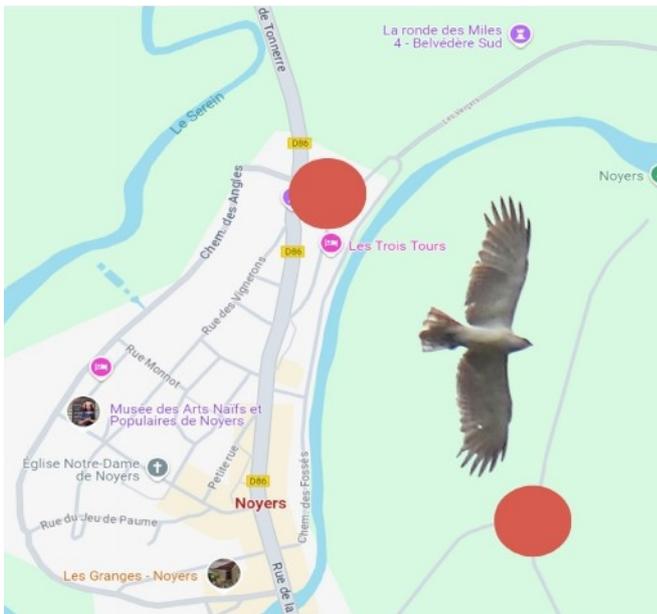
- Une industrialisation et une artificialisation galopantes. Multiplication des projets photovoltaïques partout dans le Val du Serein et plus généralement le sud du département de l'Yonne alors même que les promoteurs éoliens poursuivent leurs emplettes (voir les cartes en page 3 et 4)
- Des paysages sacrifiés, des côteaux couverts de silice, cernés de grillages et de caméras, jonchés de postes de transformation et de citernes, d'immenses zones industrielles dénaturant et défigurant la campagne.
- Des atteintes manifestes à la biodiversité animale et végétale, systématiquement minorées dans les études d'impact des projets. Nous ne citerons ici qu'un seul exemple. Le circaète Jean-Le-Blanc, rapace protégé figurant sur la liste rouge des espèces menacées en Bourgogne, n'est pas mentionné dans l'étude préalable de GLHD alors que VAN-VDS en a identifié avec certitude plusieurs

individus à plusieurs reprises dans le ciel de Noyers en période de nidification ( juin-juillet 2024) comme précédemment, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) l'avait fait pour des projets éoliens ou photovoltaïques à Aigremont, Môlay et Annay. Laquelle MRAE recommandait qu'une dérogation «espèces protégées» soit explicitement demandée par les porteurs de projet. En vain.

- Des projets agricoles alibis. Des terres agricoles sacrifiées, du mouton ou des poules condamnées à s'épanouir sous les panneaux...sans parler des truffes ou même des morilles ( au Frétoy) dont on prétend désormais accomoder nos gigots. Comme s'il n'était plus envisageable d'entreprendre une diversification agricole sans s'assurer préalablement d'une rente.
- Des communes qui croient s'enrichir grâce aux rentrées fiscales de l'IFER, l'impôt sur les entreprises de réseaux. Mais nul ne doute que l'État reprendra d'une main ce qu'il accorde de l'autre. Lorsque la pause viendra et que la manne aura été définitivement arrêtée aux quelques centaines d'heureux bénéficiaires (sur l'ensemble du département, quelques dizaines sur le territoire du canton) alors l'État, plus endetté que jamais, coupera évidemment les dotations qu'il s'est engagé à fournir aux collectivité territoriales au motif qu'elles ont désormais une ressource stable. La fête sera vite finie.



**Les parcs industriels d'éoliennes autour de Noyers**  
*Source DREALE Bourgogne Franche Comté*



## Le circaète Jean-Le-Blanc à Noyers :

### Observations VAN-VDS

15, 16 juin 2024

17 juillet 2024

*Les points rouges précisent les points  
d'observation. Vidéo disponible :*

<https://youtu.be/AgKYP8Mp8xs>

## Quel avenir pour Noyers et le Val du Serein

Si ces projets voient le jour... **un inexorable déclin nous attend.**

- Des milliers d'hectares deviendront de fait improductifs pour l'agriculture au détriment de la « souveraineté alimentaire ».
- Des paysages remarquables seront saccagés. Le patrimoine naturel et culture du territoire sera dilapidé. C'est pourtant sur lui que s'appuient nos petites communes, oubliées par l'État, pour tenter de se développer, d'attirer non seulement le tourisme « vert » mais également de nouveaux habitants à la recherche d'un cadre de vie de qualité. Cette politique de développement, patiente, intelligente, réellement durable, conduite aussi avec des fonds publics, sera jetée aux orties en l'espace de quelques mois, à peine quelques années !
- Car n'en doutons pas ! Ces éoliennes et ces panneaux solaires, aussi massivement implantés sur un si petit territoire, si fragile, feront fuir aussi bien les touristes que d'éventuels nouveaux habitants. Ils précipiteront le déclin démographique, réduiront l'activité artisanale et commerciale, accéléreront la fermeture des services publics : disparition des bureaux de postes, des services de santé, fermeture de classes voire d'écoles, d'unités de gendarmerie, etc.
- Que dire de la perte totale de valeur des maisons malheureusement situées au pied des éoliennes ou avec vue imprenable sur des dizaines d'hectares de panneaux photovoltaïques ? De quelle solidarité leurs malheureux propriétaires bénéficieront-ils ?  
Pour les grands oubliés de cette petite histoire qui se joue entre quelques grands promoteurs et une minorité d'agriculteurs désemparés par les difficultés, c'est à dire tous les autres habitants, quel bénéfice durable attendre de ce déploiement à très grande échelle et hors de contrôle ? Aucun. Rien. Une

électricité toujours plus chère au milieu de gigantesques installations industrielles qui alimenteront les grandes métropoles, toujours plus voraces...

**Destruction du patrimoine commun, désaffection touristique, effet répulsif pour les candidats à une vie paisible ... Moins d'attractivité. Moins de commerces, moins d'artisans. Moins de services publics. Le déclin économique et démographique va s'accroître. Une vraie perte de substance pour le territoire.**



**L'usine solaire de Massangis et au loin les éoliennes de Joux -La-Ville**  
*Le Val du Serein que nous redoutons !*

## **D'une manière générale...**

- L'intérêt général de long terme est donc ici sacrifié aux intérêts particuliers de court terme, ceux de grands investisseurs souvent internationaux (le fonds d'investissement australien Macquarie group est le premier actionnaire privé de GLHD), de producteurs (quasi exclusivement chinois) de panneaux photovoltaïques, et de quelques agriculteurs, heureux élus de ce qui s'apparente à une loterie qui fait essentiellement des perdants, tous les autres, et n'a rien à voir avec une stratégie raisonnée et planifiée de développement durable.



### **Noyers vu de Jouancy**

*Le Val du Serein que nous aimons!*

- Les élus locaux qui s'engagent dans cette voie, attirés par les ressources financières dont ils ont besoin, mais aussi et souvent sous la pression d'une partie d'entre eux, intéressés directement ou indirectement par la rente proposée, devraient être beaucoup plus prudents dans leurs décisions. Elles sont porteuses de graves difficultés. Tous les maires des communes rurales ne partagent d'ailleurs pas cet enthousiasme naïf ou intéressé. Un collectif « Vent des maires » regroupe précisément les élus opposés à cette politique ([ventdesmaires.fr](http://ventdesmaires.fr)) et ils sont nombreux.
- L'État devrait jouer son rôle de modérateur et de planificateur tout d'abord en faisant respecter les règles qu'il édicte par exemple en matière de protection de l'environnement, d'artificialisation des sols, ou même de santé publique. Mais ballotté

- Le développement anarchique et à marche forcée des EnR n'est pas la solution en France pour la sortie nécessaire des énergies fossiles. L'exemple récent du black-out espagnol et le fiasco allemand devraient pourtant inciter à un changement de cap. On n'assure pas la sécurité énergétique d'une économie développée avec des énergies intermittentes, non pilotables et pour l'heure non stockables.
- Le coût de cette aventure, telle qu'elle est menée, pour les territoires et le pays tout entier avec un nouveau réseau payé par les consommateurs que nous sommes tous, est exorbitant. Plusieurs centaines de milliards prélevés sur toute la population.

par le travail des lobbys, naviguant à vue, l'Etat semble perdu dans ses propres contradictions. Il semble ainsi avoir totalement renoncé à son rôle essentiel de régulateur. Il préfère abandonner le peu d'autorité qui lui reste aux seuls intérêts privés en délivrant sans mesure les permis de construire sollicités et en se dépouillant lui-même des instruments régulateurs dont il s'était doté. Ainsi les agences publiques ADEME, DREAL, MRAE, ARS qui sont aujourd'hui débordées au point de ne se prononcer que dans un dossier sur quatre, rendent souvent des avis exigeants, parfois négatifs. Pourtant les permis de construire sont délivrés sans réelle prise en compte de ces avis, simplement consultatifs, il est vrai, mais protecteurs de l'intérêt collectif. Et il est question de les affaiblir au nom d'une simplification qui n'en doutons pas, laissera le champ plus libre encore aux intérêts d'argent et leurs lobbys.

- Laisser des élus municipaux dépourvus de réels moyens d'analyse, souvent pris eux-mêmes dans de permanents conflits d'intérêts, les laisser seuls face à des projets lourds, rédigés par des cabinets privés mercenaires, sans réelle compétence agronomique, rémunérés par ces mêmes promoteurs, voilà la défaillance de l'État la plus grave. Car elle met à mal l'institution démocratique qui reste la plus respectée en ces temps d'interminable crise politique : le Conseil municipal et le représentant de la Commune : le Maire.

**Nous avons obtenu quelques avancées. Ce combat doit se poursuivre. Nous ne pouvons rien sans vous. Il est temps de faire entendre votre voix. Contribuons, nombreux, à l'enquête publique et rejoignez-nous. Venez participer à notre**

## Réunion d'information - Assemblée générale ce 21 juin à 17h30

**Salle des associations – Ancien collège de Noyers**



**Association Vivre à Noyers – Val du Serein**  
N° 892001500

**Bulletin d'adhésion - Année 2025**

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : ..... Pays .....  
Courriel .....@.....

**Montant de la cotisation :**

- Membre Actif : 20€ - Membre Bienfaiteur : montant libre : .....€
- En espèces - Par chèque bancaire à l'ordre de « Vivre à Noyers »

Siège social : Boite Postale à Mairie de Noyers – 89310 Noyers-sur-Serein

Site Web : <https://vivreanoyers.wixsite.com/vivreanoyers>  
Email : [vivreanoyers@gmail.com](mailto:vivreanoyers@gmail.com)